

Huile de Pétrée — Demande régulière pour la consommation de 21 c. à 22 c. par gallon. Au char, on cote 19 c.

Masse. — Plusieurs ventes sont sur le tapis, mais la divergence d'opinion entre détenteurs et acheteurs retardent la conclusion des opérations.

Riz. — La demande pour ce grain se maintient toujours régulière à \$5 par 100 lbs. pour bon grain ordinaire.

Sel. — Calme. Gros de Liverpool, \$1.25 à \$1.30.

Spiritueux. — La demande pour les spiritueux domestiques est relativement très-calme depuis la hausse que nous avons signalée dernièrement. Nous ne serions pas surpris de voir une nouvelle hausse sous peu, car celle sur la matière est hors de proportion avec la hausse sur les spiritueux. Les détenteurs ne forcent aucunement la vente, préférant attendre les événements.

On cote alcool 50 degrés 55c. par gallon en douane ou \$1.40 $\frac{1}{2}$ acquitté. Le whisky de seigle s'offre en douane de 32c. à 34c. soit 79 $\frac{1}{2}$ c. à 81 $\frac{1}{2}$ c. strictement au comptant. Le genièvre est tenu fermement de \$1.42 $\frac{1}{2}$ à \$1.46 par gallon et les eaux de vie de \$2 10 à \$2.40 acquittées selon les marques.

Sucre. — Demande régulière sans changement de prix pour les sucres blonds.

Thé. — La spéculation dans le thé est arrêtée et les spéculateurs cherchent maintenant à écouler leurs stocks à la hausse.

Le vélocipède, jusqu'ici simple véhicule de sport, se décide à prendre dans la vie publique une place utile.

Le *Moniteur Universel* a organisé un service de vélocipèdes entre Paris et Versailles pour apporter à l'imprimerie le compte rendu des séances de l'Assemblée nationale. Cette course formidable s'est accomplie en quarante-cinq minutes.

Depuis, le même journal a appliqué le vélocipède au transport du cours de la Bourse, ce qui lui fait gagner dix minutes, et l'on sait ce que valent dix minutes dans ce cas. Le *National* annonce que les principaux banquiers et agents emploient les vélocipédistes à porter leurs dépêches au bureau télégraphique central du ministère de l'intérieur.

RAPPORT

Des Directeurs aux Actionnaires de la Compagnie du Richelieu réunis en 29^{ième} assemblée générale annuelle, le 4 février 1874.

Messieurs,

Le produit des opérations de l'année est de..... \$475,400 57
Et les dépenses générales de... 335,492 63

Laissant un profit de..... \$139,907 94

Ajoutez le fond de réserve de février, 1873..... \$48,558.97

Et une partie du produit de la vente de la propriété à Québec..... 2,030.60

\$50,599 57

\$190,507 51

Sur cette somme les appropriations suivantes ont été faites, savoir :

Balance de construction du steamer "Rivière du Loup".....	\$9,369 39
Balance de construction d'un magasin à Québec.....	5,269 72
Balance de construction d'un chalanda pour Yamachiche.....	571 44
Balance de construction des quais.....	1,407 70
A-compte de construction d'un ponton pour Québec.....	7,654 45
A-compte de construction de cabines additionnelles du steamer "Trois-Rivières".....	2,733 06
Amélioration à la Buanderie de Sorel.....	5,690 65
Dividende de 5 par cent, payé le 6 octobre 1873.....	37,500 00
Dividende de 10 par cent, déclaré le 27 janvier 1874.....	75,000 00
	\$145,395 35

Laissant au fonds de réserve..... \$45,112 16

ACTIF.

Steamers:	
Québec (en fer).....	\$172,000 00
Montréal (en fer).....	120,000 00
Canada (acier).....	100,000 00
T.-Rivières (acier).....	78,000 00
Berthier (acier).....	50,000 00
Chambly (acier).....	36,500 00
Terrebonne (en fer).....	39,500 00
Mouche à Feu (fer).....	10,000 00
Sorel, (fer).....	11,000 00
Riv. du Loup (acier).....	11,500 00
L'Assomption (acier).....	5,000 00
Maskinongé.....	4,000 00
	628,500 00
Ponton à Québec.....	7,600 00
" Yamachiche.....	1,800 00
Chaland à charbon, No. 1 et 2.....	1,000 00
	11,000 00
Ameublement de bureau à Québec.....	300 00
" Trois-Rivières.....	300 00
" Sorel.....	250 00
" Montréal.....	1,490 00
	2,250 00
Propriété à Montréal.....	16,000 00
" Québec.....	73,000 00
" Sorel.....	32,500 00
Steamer T.-Rivières.....	10,000 00
" Batiscan.....	5,600 00
" Berthier.....	400 00
" Verchères.....	4,000 00
" St. Sulpice.....	3,000 00
" Lavaltrie.....	3,000 00
" Chambly.....	3,000 00
" L'Assompt.....	3,000 00
" Varennes.....	4,000 00
" Contrecoeur.....	4,000 00
" St. Mathias.....	500 00
	162,000 00

Balances du Fonds de Réserve après avoir payé le Dividende..... 45,112 16

PASSIF.

Fonds capital.....	750,000 00
Montant dû sur propriété Gillespie.....	25,000 00
" à Montréal.....	14,000 00
	789,000 00

Surplus..... \$59,862 16

En vous présentant un état général des opérations de l'année dernière, conformément à la quatrième clause de l'acte d'incorporation de cette Compagnie, les Directeurs sont heureux

de constater que, malgré que la navigation ait été fermée environ quinze jours avant l'époque ordinaire, les profits ont été plus élevés que l'année précédente, et que le tableau de l'actif et du passif démontre un excédent en faveur de l'actif de \$59,862.16.

Dans le cours de la dernière saison, les Directeurs ont effectué la vente à la Corporation de Québec, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Sœurs, moyennant quinze cents piastres; ils ont de plus effectué la vente de la propriété connue sous le nom de "La Banque de l'Union du Bas-Canada" aux Directeurs de cette corporation moyennant \$20,530.00, dont \$20,000.00 ont été payés à la succession de feu M. James Gibb, à compte sur \$45,000.00 qui leur était dû sur toute la propriété.

Les Directeurs ont fait construire un steamer en acier, pour remplacer le steamer "Rivière du Loup," construire un Magasin et un Ponton pour Québec, introduire un nouveau système de buanderie à Sorel, compléter le chalanda pour Yamachiche, améliorer les quais, et construire un second rang de cabines au steamer "Trois-Rivières." Ces différentes appropriations se montent à \$32,895.35.

Le résultat des opérations de l'année a permis aux Directeurs de payer, le 6 octobre dernier, un dividende de cinq par cent et de déclarer, le 27 janvier, un dividende de dix par cent, payable à demande.

Il vous sera bientôt soumis un rapport des Auditeurs nommés pour examiner les comptes de l'année dernière.

Il vous reste à nommer de nouveaux Directeurs pour l'année courante.

Le tout humblement soumis.

JOHN PRATT,
Président.

Montréal, 4 février 1874.

La Société de Colonisation du Manitoba.

On lit dans le *Métis* du 24 janvier :

On lira avec un vif plaisir, nous en sommes sûr, le compte-rendu de l'organisation parmi nous d'une société appelée à faire le plus grand bien. A l'instar des comités allemands et autres d'immigration, la Société de Colonisation de Manitoba a pour but d'aider l'émigré du Bas-Canada en particulier à se choisir l'endroit le plus convenable pour se fixer et à l'assister dans ses premiers besoins d'établissement.

Aujourd'hui que nos frères et amis de Québec commencent à comprendre tous les avantages qu'offre la province de Manitoba à tous ceux qui ont le courage d'aller loin du clocher natal chercher le pain et l'espace, il est nécessaire que de notre côté nous fassions tout notre possible pour attirer à nous nos compatriotes et colégiennaires.

Le retard apporté au chemin de fer du Pacifique rend quasi impossible et pour longtemps l'immigration européenne dans l'ouest canadien; nous devons donc par conséquent nous attendre à voir se continuer ce qui est déjà commencé. Notre province s'est surtout recrutée de population nouvelle parmi les habitants des vieilles provinces; ça été un bien, ça été un mal. En fait, la chose s'est produite un peu au hasard, et le plus souvent sous l'empire de circonstances déplorables. C'est ce mouvement des anciens établissements vers les nouveaux qu'il s'agit de régulariser, d'améliorer et d'activer dans de meilleures conditions.